

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
COMMUNE DE MEYSSE**

**PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'ASSAINISSEMENT DE MEYSSE
DU 12 JUILLET 2022**

Présent(s) : MMES CHAUSSIGNANT – DENIS – GAGNOT - JULIEN-RAOULT
MRS CUER – MAZZINI - MORIZET – MENARD – REYMONDON - ROCHETTE– ROUX
Formant la majorité des membres en exercice

Procuration : MMES CODATO - LAUSSEL

Absent(s) : MMES CODATO – LAUSSEL – MARTINELLO – M. MONTCHAUD

Secrétaire de Séance : M. ROUX

DÉLIBÉRATION N° 22-006 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BP 2022

Monsieur le Maire informe le Conseil d'Administration qu'il y a lieu d'effectuer le virement de crédit suivant :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Section Fonctionnement Dépenses de fonctionnement		
Chapitre 011 - Charges à caractère général		
Article 6061 - fournitures non stockables	- 971,00 €	
Chapitre 014 - Atténuations de produits		
Article 706129 – reversement agence de l'eau redevance modernisation des réseaux coll.		+ 971,00 €

Le budget est fait avec un estimatif de l'année précédente. Il s'agit donc d'un réajustement.

Approuvée à l'unanimité.

Fin de la séance 20h

Le Maire,
Éric CUER

Le secrétaire de séance
Arnaud ROUX